

LE PUBLICISTE.

NONIDI 29 Messidor, an VII.



Changemens dans plusieurs places importantes d'Espagne. — Bruit de la prise d'assaut d'Ancône par les Russes. — Détails sur le siège de Saint-Jean-d'Acre, publiés par les équipages des trois frégates prises par les Anglais. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Situation du département de la Loire-Inférieure. — Séance de la société populaire du Manege. — Nouveau projet sur l'emprunt de cent millions.

AVIS ESSENTIEL.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est actuellement de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

R U S S I E.

Riga, le 6 messidor.

Indépendamment des différentes colonnes parties de nos frontières on va former dans la Pologne russe une armée de 60 mille hommes dont on ne connoît pas la destination.

L'expédition qu'on prépare ici n'est point encore prête. Les régimens qui doivent s'embarquer sur les 4 vaisseaux de ligne & trois frégates préparés à cet effet, n'arriveront que dans quelques jours.

E S P A G N E.

Madrid, le 14 messidor.

La cour est arrivée ce matin d'Aranjuez dans cette capitale. Il est question de la prochaine démission du ministre des finances Soler ; mais il a, dit-on, l'appui de la reine.

Les changemens se succèdent ici avec rapidité. L'ex-treasorier-général, don Philippe de Vallejo, qui avoit été fait surintendant-général des approvisionnement de terre & de mer, vient de renoncer à cet emploi, très-épineux dans les circonstances actuelles.

La junte suprême de la caisse d'amortissement n'a pas long-tems survécu à la caisse elle-même. Elle vient d'être supprimée ; aussi son directeur a été nommé membre du conseil des finances, mais avec la condition qu'il n'y siégera qu'après qu'il aura rendu ses comptes, & qu'ils auront été approuvés.

Le marquis de Brancforte, nouveau major-général des gardes-du-corps, n'a pas conservé comme on le croyoit, le commandement de la compagnie italienne. Il vient d'être donné à don Augustin de Lancaster, qui, après avoir été éloigné pendant plus de vingt ans de la cour & de la capitale, a reparu ici depuis un mois, & a reconquis en peu de tems la faveur passagère, mais très-marquée, dont il avoit joui autrefois ; & comme les places de capitaines des gardes-du-corps ne sont ordinairement données qu'à des grands d'Espagne, il a été en même tems élevé à cette dignité.

Tout le conseil de Castille est assemblé extraordinairement depuis plusieurs jours, sans en excepter les dimanches : ce qui prouve la gravité des matières dont il s'occupe. Il est probable que l'objet de ses délibérations, est de trouver des fonds pour faire face aux dépenses extraordinaires qu'exigent les circonstances.

Les billets royaux perdent aujourd'hui 45 pour cent.

I T A L I E.

Plaisance, le 8 messidor.

Toutes les troupes russes & une partie des troupes autrichiennes ont défilé ici dans la matinée du 6, en deux colonnes, pour se porter, par Brona & Voghera, du côté de Tortoue & d'Alexandrie. Le maréchal de Suwarow & le général Mélas, qui étoient arrivés ici le 5, repartirent le lendemain, & prirent la route de Voghera. On croit qu'il sera fait incessamment une attaque générale pour déloger Moreau de sa position dans les environs de Gavi.

On a envoyé un fort détachement dans la vallée de Trebia, pour observer un petit corps de troupes françaises & liguriennes qui est descendu de l'Appennin génois de ce côté. Ce corps s'avança, le 5, vers Pietra-Dugliera, située à 12 milles d'ici. Les austro-russes se trouvant inférieurs en nombre firent sonner le tocsin dans les villages voisins. Les habitans étant accourus en foule, l'ennemi fut forcé de chercher son salut dans les montagnes. On lui fit quelques prisonniers.

Venise, le 12 messidor.

Le bruit court que les Russes ont pris d'assaut Ancône.

La garnison de Bologne n'est composée que de 700 français & 200 patriotes.

On dit qu'il regnoit beaucoup de mécontentement parmi le peuple génois ; que le général Moreau ayant demandé que l'on armât 25 mille hommes, le directoire ligurien s'est refusé à cette mesure, dans la crainte que les individus auxquels on remettroit des armes ne les tournassent contre le gouvernement & les Français.

Gènes, le 14 messidor.

L'équipage des frégates françaises, prises par les anglais à leur retour d'Egypte & amenées ici, a donné les détails suivans :

Le général Buonaparte, après être entré à Gaza, marcha sur Saint-Jean-d'Acre, dont il étoit extrêmement important pour lui de se rendre maître. Il comptoit, pour entreprendre le siège de cette place, assez bien défendre, sur la grosse artillerie, qu'il avoit fait embarquer à Alexandrie, & qui devoit lui arriver à Giassa, dont il étoit également maître ; mais la flottille anglaise s'étant emparée des bâtimens qui la portoient, il se trouva dans l'impossibilité d'attaquer la place suivant les règles ordinaires. Cette difficulté ne le rebuta pas, & son génie suppléant aux moyens qui lui manquoient, il parvint à faire élever à six toises des fortifications de Saint-Jean-d'Acre, des batteries composées des pièces de campagne qui avoient

suivi l'armée, & battit en brèche le corps de la place. On ne put cependant y faire qu'une brèche praticable pour six hommes, & cet espace étant trop resserré pour tenter un assaut, il fallut faire usage d'une autre ressource.

Le général Buonaparte prit alors le parti de conduire une mine jusques sous la brèche pour l'élargir; les ennemis la contremirent plusieurs fois, enfin une réussit, la muraille renversée par son explosion rendit la brèche praticable pour vingt hommes. L'assaut fut donné immédiatement à l'arme blanche, & les Français pénétrèrent dans la ville. Ils y trouverent l'ennemi retranché dans toutes les rues & dans toutes les maisons, & faisant feu des fenêtres & des toits, sans qu'un seul homme se fit voir. Il falloit, pour le déloger de cette position, de la poudre & des boulets qui manquoient à Buonaparte, ses dernières munitions ayant été épuisées pour ouvrir la brèche. La bayonnette étoit une arme impuissante contre des murs; il fut donc impossible de profiter de cette victoire, & les Français se virent obligés d'abandonner la ville. Les Turcs, au moment de leur retraite, firent une sortie; mais dès qu'ils osèrent se présenter dans la campagne, ils furent repoussés & défaits complètement.

Cependant Buonaparte avoit donné des ordres pour faire venir d'Alexandrie de l'artillerie & de nouvelles munitions. Les trois frégates prises depuis, exécuterent heureusement ce transport & débarquerent au commencement du mois de floréal, tous les effets dont elles avoient été chargées en Égypte. Rien ne manquoit alors au général Buonaparte pour achever sa conquête; le siège avoit été repris immédiatement, & quoique les trois frégates parties de Giaffa vers la fin de floréal, n'aient point rapporté la nouvelle positive de la prise de la place, tout fait croire aujourd'hui qu'elle doit être tombée au pouvoir des français.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 15 messidor.

Tout continue à se préparer avec la plus grande activité pour l'expédition que doit commander le général sir Ralph Abercrombie.

On publie ici deux lettres, l'une de Buonaparte au directeur, qu'on prétend interceptée par un corsaire turc, dont la copie a été envoyée de Constantinople à l'ambassadeur de la Porte près notre cour; l'autre, d'un officier du *Tigre*, en date du 9 germinal.

On fait dire à Buonaparte dans cette lettre, que les combats avec les Arabes & avec Murat-Bey, la qualité des vivres, la mauvaise eau, & la peste qui regne à Alexandrie & au Caire, ont réduit son armée à moitié; qu'il a de la peine à garder le terrain qu'il occupe; que les habitans sur lesquels il avoit cru pouvoir compter, ne s'étoient rangés sous ses drapeaux que par crainte; qu'ils les abandonnent & qu'ils pillent l'armée quand ils peuvent; que son invasion de Syrie n'a été qu'une entreprise de désespoir; qu'il a rencontré dans ce pays les Anglais qui l'ont mis entre deux feux; que l'activité de Dgezzar-Oglou, pacha de Naplouse, qui a 20,000 Arabes à ses ordres, lui ôte l'espoir de retourner en Égypte.

On finit ce tableau, ou plus vraisemblablement cette fable, en mettant dans la bouche de Buonaparte, qu'une mine qu'il avoit préparée contre Saint-Jean-d'Acre a joué à rebours & lui a tué 3,000 hommes, & que les assiégés profitant de ces événemens, ont fait une sortie qui lui en a coûté 4,000.

L'officier du *Tigre* écrit que Buonaparte est errant dans les montagnes, sans provisions & entouré par les Arabes & l'armée de Jérusalem; que trois jours auparavant, Sydn

Smith avoit engagé le pacha à faire une sortie, dans laquelle il détruisit les mines de l'ennemi & fit beaucoup de prisonniers; qu'ils avoient tous été mis à mort par ordre de Dgezzar, excepté un petit nombre d'hommes qui obtinrent la vie à la prière de sir Sydney. L'officier ajoute que le major d'Oldfield du *Thésée*, & le capitaine Wilmot de l'*Alliance* ont été tués.

Trois vaisseaux russes ont fait voile, il a quelques jours, pour la Méditerranée. Par cette jonction, le nombre des vaisseaux de ligne sous les ordres de l'amiral Saint-Vincent dans cette mer, sera de 71, savoir: 52 vaisseaux de ligne anglais, dont un de 118 canons, un de 112; deux de 110, neuf de 98, trois de 84, deux de 80, & trente-neuf de 74.

Cinq vaisseaux de ligne portugais, 8 russes, 4 turcs, 2 napolitains.

Le roi a nommé sir Francis Drake, pour son ministre à Munich & près la diète de Ratisbonne.

Les trois pour cent consolidés sont à 55½.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Nantes, le 24 messidor.

Le nommé Michel Rousseau, émigré, chef de brigands qui a commandé dans la Vendée, sans avoir jamais rendu les armes, vient d'être arrêté ici. On a saisi sur lui une correspondance qu'on dit très-intéressante.

L'état de notre département & de ceux qui l'environnent est critique. Déjà les brigands ont de la cavalerie du côté de Beaupreau; déjà deux hommes qu'on a arrêtés à la Périmière ont manqué occasionner un soulèvement. Si, pendant que les chouans s'organisent, nous ne recevons pas des forces nouvelles, il pourra devenir bientôt fort difficile de réprimer leur audace & d'arrêter leurs progrès.

Bruxelles, le 26 messidor.

L'escadre anglaise & les bâtimens de transport qui l'accompagnent, en paroissant sur nos côtes & sur celles de la Zélande, a occasionné des craintes très-vives pendant quelques jours. Ce n'étoit pas là le grand armement préparé depuis si long-tems dans l'isle de Wigt & dans d'autres ports d'Angleterre: c'étoit seulement une division de cet armement, sortie du port de Margate, & qui après s'être montrée dans l'Escaut est retournée sur ses pas. On ne conçoit pas quel peut avoir été le but de l'ennemi, dans cette apparition, à moins qu'elle n'ait eu lieu pour donner le change sur la vraie destination de l'expédition. Quoi qu'il en soit, on continue à mettre toute la côte depuis Dunkerque jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, dans le meilleur état de défense. Un camp est déjà tracé au-dessus de Bruges, & ne tardera pas à être occupé. Les remparts d'Ostende sont garnis d'artillerie; la garnison de cette place est beaucoup renforcée.

Dans la Zélande, des signaux sont établis sur toutes les parties des côtes, & une grande quantité de chaloupes canonnieres sont armées pour leur défense.

Les lettres de Wesel portent qu'il y est successivement arrivé quatre couriers venant de Berlin, & qu'ils étoient porteurs d'ordres pour le commandant en chef de l'armée prussienne d'observation. Jusqu'à ce moment, rien n'a encore transpiré à cet égard; mais le bruit s'est aussi-tôt répandu que 30 mille hommes étoient en marche pour se rendre sur les bords du Weser; & l'on fait même circuler le nom des régimens qui doivent composer ce corps. On ajoute aussi que le prince héréditaire d'Orange viendra commander une division de cette armée. Il n'est pas besoin de dire que des bruits de cette nature renouvelés presque tous les jours n'ont rien d'authentique.

Les hab
uche du
mman
manifest
onné lieu

Le cons
contre les
& Révelli
égard, co
constituti

La dén
de dix jo
hier.

Les in
comparoi
des cinq-

Soit qu
après ce c
duite.

S'il dés
appelés
pour y c
la salle,

Ici, la
jours de
présente
& en cas
devant la
procès sa

Toute
lieu en co
venus se
à leur ég

Il n'y a
par le co
fonctions
& s'il est
il les rep

Il en e
donné le
Les fo

Leur a
soil des a
seulement
gement d

— Ce
fuite de
soil dont

— On
fabricati
ents; n

— Le
sonniers
pays, si

— L'
Hugues
querelles
a une ba
pourra b

— L.
nommes

Les habitans des quatre nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin, sont désarmés par ordre du général qui y commande. Divers symptômes de révolte, qui s'étoient manifestés dans les environs de Coblenz & de Trèves, ont donné lieu à cette mesure.

PARIS, le 28 messidor.

Le conseil des cinq-cents ayant admis hier la dénonciation contre les quatre ex-directeurs Merlin, Rewbell, Treillard & Réveillère-Lépeaux, voici la marche qui sera tenue à leur égard, conformément aux articles 117 & suivans de l'acte constitutionnel :

La dénonciation signée & motivée sera lue trois fois, de dix jours en dix jours ; la première lecture a été faite hier.

Les inculpés seront appelés & auront trois jours pour comparoître & se faire entendre dans l'intérieur du conseil des cinq-cents.

Soit qu'ils comparoissent ou non, le conseil déclarera, après ce délai, s'il y a lieu ou non à l'examen de leur conduite.

S'il déclare qu'il y a lieu à examen, les prévenus seront appelés par le conseil des anciens. Ils auront deux jours pour y comparoître, & y présenter eux-mêmes, dans la salle, leurs moyens de défense.

Ici, la formalité des trois lectures sera répétée à dix jours de distance, après lesquels, soit que les prévenus se présentent ou non, l'accusation sera prononcée s'il y a lieu ; & en cas qu'elle le soit, les quatre accusés seront renvoyés devant la haute-cour de justice, qui sera tenue d'instruire le procès sans aucun délai.

Toute discussion à ce sujet dans l'un & l'autre conseil aura lieu en comité général. Il n'est pas dit si la défense des prévenus sera aussi entendue de même. Toute délibération à leur égard sera prise à l'appel nominal & au scrutin.

Il n'y a que l'accusation prononcée après ces trois lectures par le conseil des anciens, qui entraîne la suspension des fonctions ; ainsi, jusques-là, Rewbell continuera les siennes, & s'il est traduit devant la haute-cour, & qu'il soit acquitté ; il les reprendra.

Il en eût été de même des ex-directeurs, s'ils n'avoient donné leur démission.

Les formes pour lui, seront absolument les mêmes que pour ses ci-devant collègues.

Leur arrestation ne pourra avoir lieu qu'après que le conseil des anciens aura laissé écouler les délais déterminés ; & seulement en cas qu'il décrète définitivement la mise en jugement des quatre accusés.

C'est sans motif que quelques feuilles ont annoncé la fuite de Rewbell. Il continue à assister aux séances du conseil dont il est membre.

On assure que la police a découvert dans Paris, une fabrication de poignards, & qu'elle en a saisi environ deux cents ; mais on ne dit ni où ni chez qui.

Le directoire a arrêté que les officiers autrichiens, prisonniers dans l'intérieur, retourneront sans délai dans leur pays, sur parole d'honneur.

L'officier qui a blessé, ces jours derniers, Victor Hugues dans un duel, se nomme Gorand. Ils avoient eu des querelles pendant qu'ils servoient ensemble. Victor Hugues a une balle dans la poitrine ; il faudra l'en retirer ; & il pourra bien ne pas résister à cette opération.

Les citoyens Debret, Gouillard & Lefranc sont nommés administrateurs du département du Pas-de-Calais,

à la place des citoyens Gayand, Sainte-Beuve & Tassin destitués. Les deux administrateurs conservés sont les citoyens Conille & Leblond.

L'administration centrale de Maine & Loire a pris un arrêté, par lequel le général de division commandant ce département, est invité à faire désarmer les habitans des bourgs qui auroient des hommes parmi les chouans, ou qui les auroient favorisés d'une manière quelconque. Les troupes employées pour ce désarmement, seront nourries aux frais des habitans.

On mande de Belley (l'Ain), le 22 de ce mois, qu'on y entend jour & nuit le bruit du canon, & qu'on l'entend aussi de Genève, qui est en ce moment entièrement déparvée.

Les enrôlés d'Aix-la-Chapelle, conduits à Cologne, ont presque tous déserté.

On parle de la formation d'un camp près de la Haye.

Le citoyen Visconti, ambassadeur cisalpin auprès de la république helvétique, a été se concentrer à Chambéry avec son directoire, & a ensuite repris ses fonctions à Berne.

Le corps législatif helvétique a accordé au directoire, pour quatre mois, la faculté de faire grâce aux criminels d'état, s'il peut obtenir d'eux quelques révélations importantes.

Le général de brigade Sorbier, dément la fable de son duel avec le prince de Linange-Zuriskheim.

On forme en Franconie des magasins pour les Russes qu'on y attend, & qui, suivant l'opinion de quelques politiques, doivent se porter en Suisse.

Le journal anglais, *the Evening-Post*, en date du 20 messidor, dit plaisamment, après avoir raconté tous les bruits contradictoires qui circulent tour à tour sur l'Égypte : « Ce que l'on sait de plus positif sur cette expédition, c'est que Buonaparte a fait prisonnier Sydney-Smith, & que Sydney-Smith a fait prisonnier Buonaparte ».

C'est par la voie de Londres que sont aussi venus les détails que nous avons donnés hier. C'est le commissaire Niou qui a dû les transmettre à des prisonniers français, débarqués depuis à Brest.

Séance de la réunion du Manege, du 26 messidor.

Destrem, régulateur, ouvre la séance par un discours en l'honneur du 14 juillet ; il atteste aux sociétés politiques la fidélité du corps législatif à maintenir la constitution de l'an 3, son énergie contre les tyrans coalisés & les dilapidateurs de l'intérieur. — Applaudissemens & impression.

Le rapporteur de la commission de présentation lit la liste des citoyens admis & celle de ceux qui demandent à devenir membres. La commission déclare qu'elle peut à peine suffire à entendre toutes les demandes d'admission ; mais qu'elle emploiera à ce devoir les jours & les nuits. Le nombre des membres reçus est maintenant de huit cents & quelques, parmi lesquels beaucoup de généraux & de députés.

Kresch instruit la société que dans la séance du corps législatif, on a dénoncé un parti qui veut une convention nationale & renverser la constitution. Il déclare que, si ce parti existe, il n'est pas dans la réunion. Il demande qu'il soit fait une adresse au corps législatif pour en obtenir la révision de la loi du 22 floréal. — Applaudissemens.

Félix Lepelletier, « Il est donc vrai que les calomnies absurdes que Pon se plaît à répandre depuis quelques jours sur le projet d'une convention & du renversement de la constitution, ont fixé l'attention du corps législatif, & qu'il a cru nécessaire de prêter un nouveau serment à la constitution de l'an 3. Vous devez votre existence au courage du corps législatif qui a renversé la tyrannie : vous lui devez toute votre affection : vous devez sans cesse avoir les yeux sur lui, comme il les a sur vous. Imité-le, & prêtons serment à la constitution de l'an 3 ».

Tous les chapeaux sont en l'air : on prête le serment au milieu des applaudissemens.

On vient vous engager, reprend Lepelletier, à demander au corps législatif la révision de la loi du 22 floréal. Cette demande que je ne dirai pas perfide, seroit funeste. Est-ce dans le moment où la représentation marche d'accord avec le peuple, qu'il faut jeter des ferrens de division ? Unissons-nous plus étroitement au corps législatif, dont la majorité se présente parmi nous. Poursuivons surtout les traîtres & les dilapidateurs. Eloignons la question de la loi du 22 floréal. Quoique cet acte soit peut-être le plus liberticide qui ait paru, abandonnez-le à la sagesse du corps législatif. Mais les sociétés politiques sont la pensée du peuple ; & vous devez au corps législatif de lui révéler cette pensée. Je demande la formation d'une commission pour vous présenter des mesures de salut public dignes de la cause sacrée, & d'être offertes au corps législatif. — Grands applaudissemens.

Plusieurs membres demandent la parole. On invoque la clôture de la discussion ; elle est mise aux voix & adoptée.

Le régulateur met aux voix la proposition de Félix Lepelletier ; elle est adoptée & renvoyée à la commission d'instruction publique.

Drouet prononce un discours analogue aux circonstances ; il promet à tous les hommes libres que leur cause triomphera.

CORPS LÉGISLATIF CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 28 messidor.

Les élèves de l'école vétérinaire d'Alford, compris dans la conscription, demandent à servir dans la cavalerie pour y exercer leur art. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Il passe également à l'ordre du jour sur la pétition d'un citoyen qui demande que les bons de la dette de l'état puissent être employés dans l'emprunt.

Le directoire exécutif, par un message, invite le conseil à examiner s'il ne conviendrait pas de prendre à la solde de la république les troupes cisalpines, piémontaises & polonaises. — Renvoi à une commission.

On lit une foule d'adresses par lesquelles on demande la prompte punition des dilapidateurs, des traîtres, de tous les ennemis publics, & notamment de Schérer, Merlin, Lareveillère.

Français prend la parole. Il n'y a pas de doute, dit-il, que la plus noire trahison n'ait livré les places fortes. Un bataillon, fait prisonnier dans la citadelle de Turin, & renvoyé sur parole en France, en a fourni la preuve en passant à Bourgoin : leurs cartouches étoient au fond remplis de cendres, & leurs balles n'étoient pas de calibres, ou bien étoient de bois, revêtues d'une feuille d'étain.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission existante & au directoire.

Duplantier fait adopter un projet de résolution, portant en substance, que les administrations recueilleront, au plutôt, les successions d'émigrés, échues au profit de la nation, & partageront celles indivises.

Poulain-Grandpré reproduit, avec quelques changemens, le projet sur l'emprunt.

La taxe triple est maintenue pour les parens d'émigrés : la guerre se fait pour eux, dit le rapporteur ; ils doivent en supporter les frais. Quant aux ex-nobles, la taxe est réduite au double.

La taxe pour la contribution foncière commencera à 500 francs ; pour celle mobilière à 50 fr. ; pour celle somptuaire elle sera de cinq fois la cote pour un domestique, de dix fois pour un cheval, de quinze fois pour un cabriolet & de vingt fois pour une voiture. Les célibataires paieront une double taxe de celle des individus possédant les mêmes biens.

Le rapporteur annonce que la matière imposable n'est pas le revenu, qui souvent ne suffiroit pas, mais le capital. Pour assurer la garantie des prêteurs ou acheteurs, ils auront dans tous les cas une hypothèque spéciale, un privilège.

Le projet est mis aux voix avec ces changemens.

Billard insiste toujours pour qu'on ne laisse que 10 mille francs de rentes aux individus compris dans la loi du 3 brumaire, & qu'ils soient tenus de prêter le reste à la nation jusqu'à la paix.

Poulain répond que l'article du projet est plus rigoureux, puis qu'il frappe même sur les capitaux.

Jourdan & Porte demandent une exception à la double taxe pour les ex-nobles qui ont des enfans aux frontières.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Quelques articles sont adoptés ; la discussion continuera demain ; le conseil se réunira à dix heures.

Nota. Dans la séance d'hier, nous avons dit que Lacuée avoit offert 300 fr. au nom d'un citoyen à qui la séance de la veille avoit donné l'espoir de voir renaître l'esprit public. Ce citoyen a déposé 3000 fr. en trois billets de la caisse.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BAUDIN.

Séance du 28 messidor.

Lemercier a la parole. Il dit que tandis qu'une espèce de fermentation alarmante se manifeste dans cette commune, il est consolant de voir les départemens dévoués à leurs représentans & à la constitution. Les principes du conseil sont connus ; néanmoins, il pense qu'il faut imiter l'exemple donné, il y a deux jours, par celui des cinq-cents. Les citoyens, les fonctionnaires n'attendent que le signal pour se dévouer au maintien de cette constitution, les armées pour la défendre, & nos alliés pour nous seconder.

L'orateur demande que la constitution soit placée en avant de la tribune sur un autel en forme antique, & que le serment républicain soit prêté de nouveau sur ce livre sacré.

La proposition est adoptée : tous les membres se lèvent & jurent le maintien de la constitution de l'an 3.

Le conseil rejette comme obscure la résolution du 11 de ce mois sur les prêtres qui ont refusé de prêter ou qui ont rétracté le serment à la république.

Decomberousse parle pour le projet sur la liberté de la presse. La suite de la discussion est ajournée.

Bourse du 28 messidor.

Rente provis., 2 fr. 75 cent. — Tiers consol., 9 fr. 38 c. — Bons $\frac{2}{4}$, 88 cent. — Bons $\frac{3}{4}$, 90 c. — Bons d'arrérage, 62 fr. 50 cent., 63 fr. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers....

Les Dangers de la seduction et les Faux-Pas de la beauté, ou les Aventures d'une villageoise et de son amant ; où l'on voit une peinture fidelle & animée du ridicule & des travers du monde ; par P. J. B. Nougaret. 2 vol. in-12 de 400 pages. Prix, 5 fr. & 4 fr. franc de port. A Paris, chez l'auteur, rue des Petits-Augustins, n° 9, fauxbourg Germain ; Doseme, palais Egalité, n° 2 ; Dugour, rue Serpente ; Fuchs, rue des Mathurins ; Belin, rue Jacques ; & Louis, rue Severin.

A. FRANÇOIS.